

o Le samedi 25 septembre 2021	Challenge Avenirs	Par zone (voir ci-après)
o catégories : F 10 et moins (2011 et après) & G 11 et moins (2010 et après)		
o plage d'engagement sur Extranat: J-8 à J-3 o publication des engagés : J-2		

Type de compétition : Compétition d'animation

Gestion informatique : La gestion de la compétition est à la charge de l'organisateur de secteur avec l'outil ExtraNat pocket.

Intégration des résultats sur Extranat : gérée par l'organisateur.

Ouverture de la compétition : Compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Date et horaire de la réunion d'organisation (le cas échéant) : jour J, 30 minutes avant le début de la première épreuve.

Lieux : 2 zones : Sud-Ouest à définir (de St Paul à St Philippe), Nord-Est à Bras Panon (Port-Possession à St Benoit).

Équipements : Bassin de 25 m ;

Médical : le cas échéant à préciser.

Détail des épreuves :

- 25m : NL , Dos , Brasse , Papillon
- 50m : Pap/Dos , Dos/Brasse , Brasse/Cr
- 100m : NL , 4N

Programme et horaires : à déterminer par l'organisateur sur Extranat à J-8 au plus tard.

L'ouverture des portes aura lieu 1h30 avant le début des épreuves.

Jury : Le jury est constitué par l'organisateur selon les règles FFN et de la LNR, la désignation du juge-arbitre est du ressort de la ligue.

Mode de participation : nageuses âgées 10 ans et moins (nées en 2011 et après) et nageurs âgés de 11 ans et moins (nés en 2010 et après).

Modalité d'engagements : nageuses âgées 10 ans et moins (nées en 2011 et après) et nageurs âgés de 11 ans et moins (nés en 2010 et après)

Les nageuses et nageurs pourront être engagés sur les épreuves du programme sans restriction.

- **frais d'engagements** : 2,5 € (clubs labellisés) et 4 € (clubs non labellisés) ; à régler à posteriori sur présentation d'un facture établie par la ligue (pas de paiement en ligne).

Récompenses (gérées par l'organisateur) : 1 médaille pour les trois premières de chaque épreuve filles par année d'âge, 1 médaille pour les trois premiers de chaque épreuve garçons par année d'âge.

Règles sanitaires liées à la COVID : Les mesures à faire respecter sont placées sous la responsabilité de l'organisateur.

Le protocole sanitaire établi par la ligue et celui de l'exploitant du site le cas échéant devront être suivi. En outre, l'application du Pass sanitaire devra être effectif pour toutes les personnes majeures présentes sur le site (hors personnel communal du site).

L'organisateur devra envoyer à tous les clubs participants, au plus tard à J-2, le protocole qu'il mettra en place. Ce protocole devra être validé en amont par la ligue (réfèrent COVID de la ligue).

Transmission et publication des résultats : traitées par l'organisateur pour la mise en ligne des résultats.

- **Date limite de réclamation** : À partir du jour de la compétition et dans un délai n'excédant pas une semaine les clubs sont à même de saisir la ligue sur les éventuelles anomalies de traitement post-compétition.

- **Date de validation définitive** : Passé le délai d'une semaine après la date limite de réclamation, les résultats et classements sont arrêtés définitivement pour toutes les parutions.